



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2026-08 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2024-14 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté, lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars dernier, le **Règlement n° 2026-08 abrogeant et remplaçant le Règlement n° 2024-14 visant à modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux de la MRC de Nicolet-Yamaska**, par le biais de la résolution numéro 2026-03-074, et que celui-ci est entré en vigueur le 19 mars 2026.

Le règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au [Réglementation - MRC de Nicolet-Yamaska \(mrcnicolet-yamaska.qc.ca\)](http://mrcnicolet-yamaska.qc.ca)

Fait et donné à Nicolet, ce 31 mars 2026.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-Trésorière